SLIME

Un premier pas contre la précarité énergétique

Rapport Annuel SLIME
Services locaux d'intervention pour la maitrise de l'énergie

Programme PRO-INFO-PE-01

Juin 2017

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Association CLER
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Web : www.cler.org
Courriel : slime@cler.org

Fiche synthèse SLIME 2016

En 2016, **22 collectivités locales pilotent un SLIME** :

- 6 Conseils départementaux : Lot, Bas-Rhin, Aude, Jura, Pas de Calais, Val de Marne
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 2 Communautés d'agglomération : Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Saint Brieuc
- 2 Communautés de communes : Lamballe Communauté, Cœur de Savoie
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 1 CCAS : Malaunay
- 1 Métropole : Brest Métropole
- 1 Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy
- 4 Villes : Montfermeil, Besançon, La Roche sur Yon, Lille
- 3 Syndicats : Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais, Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée, Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

En 2016, ces territoires :

- représentent 2,2 millions de ménages, soit 8,2% la population nationale
- ont accompagné **4572 ménages en précarité énergétique,** soit **2‰** de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation
- ont investi plus de **2,5 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **296 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique»

En métropole, 2480 ménages ont reçu une visite à domicile

Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une ou plusieurs solutions locales les aidant à améliorer leur situation.

Leur problème avec la gestion de l'énergie et l'accès à un confort thermique minimal est flagrant :

- près des deux tiers (60%) ont recours aux aides (50% au FSL et 23% aux tarifs sociaux de l'énergie)
- un quart se restreint (24%)
- 1 ménage sur 4 utilise un chauffage d'appoint

Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

Les ménages sont orientés vers le SLIME par des acteurs qui, de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie.

En métropole[1], le premier axe de repérage des ménages via le SLIME est le traitement des **stocks de dossiers FSL** (38%, dont la moitié provient du Conseil départemental du Pas-de-Calais).
Vient ensuite la mobilisation des **travailleurs sociaux**, qui, au contact de personnes susceptibles d'être en situation de précarité énergétique, permettent de repérer 27% des ménages.

Les **outils de communication** touchent de plus en plus de foyers (10%). Les ménages sont également plus nombreux à **prendre directement contact** avec les animateurs SLIME (6%, contre 1% en 2015).

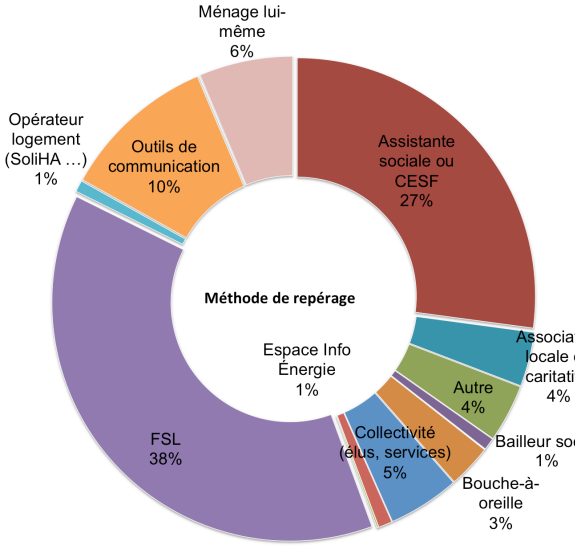

Figure 1 : Méthode de repérage pour les collectivités métropolitaines

[1] Les résultats du Conseil Régional de La Réunion sont présentés en page 4.

D'autres acteurs tels que les associations locales et caritatives, les Espaces Info Energie, les bailleurs sociaux et les opérateurs logement permettent de repérer des ménages (6%).
La catégorie « autre » (4%) regroupe **divers dispositifs locaux**, des **actions événementielles** (stands, permanences, ateliers collectifs) et **pléthores de structures** (agences immobilières à vocation sociale, guichets uniques de l'énergie…).

Des solutions diverses sur les territoires

L'orientation vers une ou plusieurs solutions qui permettra au ménage de sortir de la précarité énergétique est l'aboutissement du SLIME[2].

En 2016 :

- **Un ménage sur cinq** est orienté vers **une solution de travaux.** Pour les propriétaires occupants, c'est plus de la moitié des ménages qui sont amenés à réaliser des travaux.
- **24% des ménages** verront leur **abonnement ajusté ou leur paiement échelonné**.
- **19% des ménages** ont été orientés vers un **relogement**.
- **18%** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours.
- pour **8% des ménages, le bailleur est contacté.**
- **8%** bénéficieront d'un **accompagnement budgétaire** et **6 % d'un accompagnement juridique.**

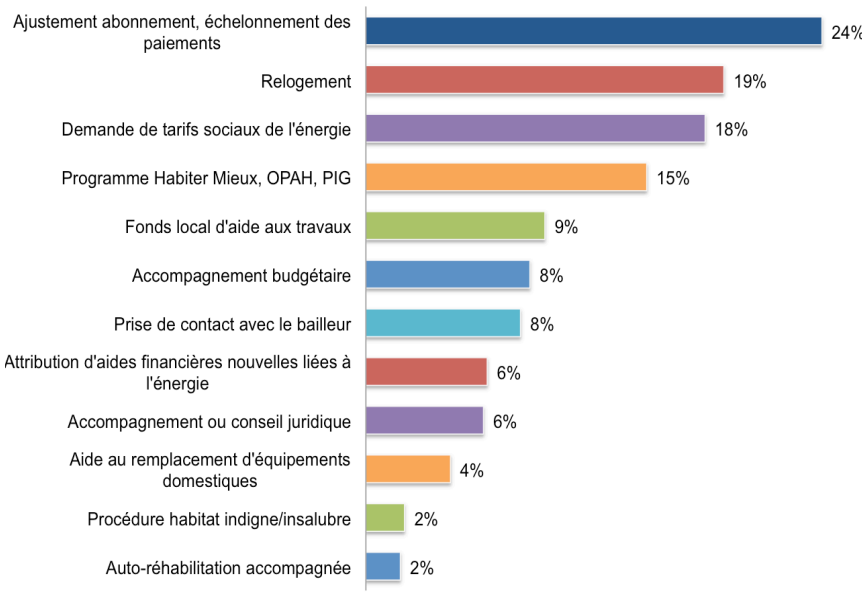

Figure 2: Orientations des ménages pour les collectivités métropolitaines

Un coût variable selon les collectivités

Le coût moyen d'un SLIME est de **146 347 € par an**, soit **697 € par ménage**. Ce coût varie d'un SLIME à l'autre, selon les objectifs assignés (1 à 20 ‰), le type de territoire, la maturité du dispositif, et le choix des collectivités quant aux ressources allouées (profil des chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation …).
La ventilation entre les différents postes de dépenses est globalement stable par rapport à l'an dernier : la moitié du budget couvre la réalisation des diagnostics sociotechniques, un cinquième l'animation.
Les « autres dépenses » sont réalisées par les partenaires qui cofinancent les dispositifs.

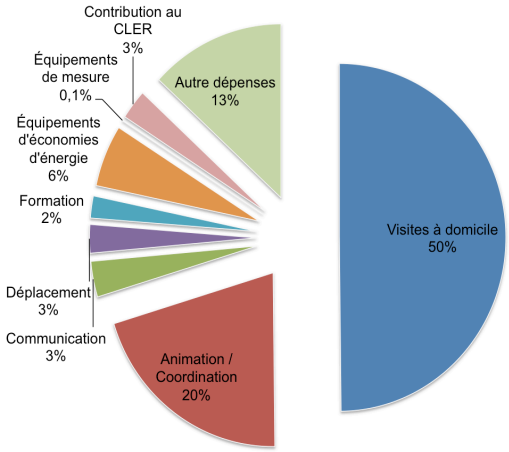

Figure 3 : Ventilation globale du budget des SLIME

[2] Le total des orientations proposées dépasse les 100% car les ménages peuvent être orientés vers plusieurs solutions.

En région Réunion, 2092 ménages ont reçu une visite.

Le SLIME piloté par le Conseil régional de la Réunion bénéficie à 2092 ménages, soit environ la moitié des résultats 2016 pour l'ensemble des SLIME. Au vu du poids de ce dispositif sur le programme national et ses spécificités territoriales (notamment climatiques), une distinction sera opérée avec les résultats métropolitains.

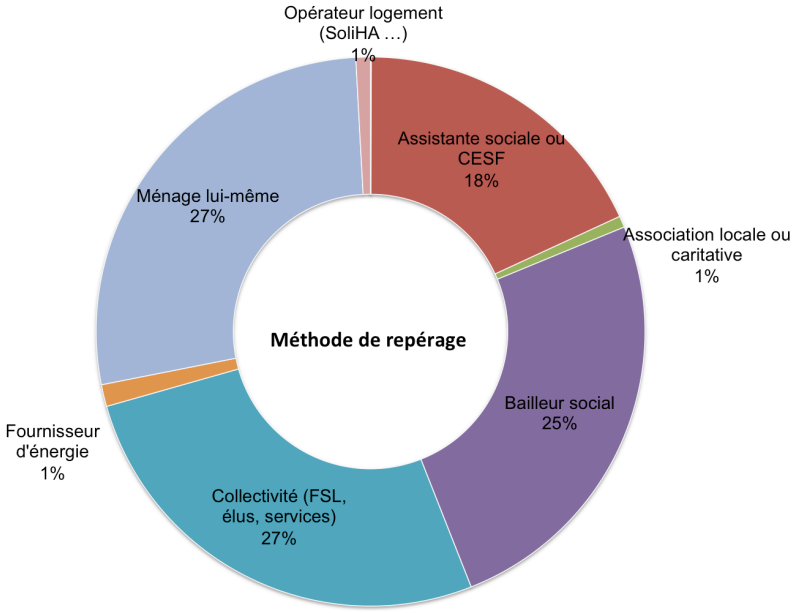

Figure 4 : Méthode de repérage pour la Région Réunion

Depuis 2014, le Conseil régional de la Réunion pilote un SLIME, avec une montée en charge progressive. Au cours de l'année 2016, **2092 ménages** ont reçu une visite.

Ces derniers sont principalement repérés via la collectivité (FSL, élus, services) et les travailleurs sociaux. Le dispositif sollicite également fortement les bailleurs sociaux, ces derniers ont permis de repérer 528 ménages.

Les ¾ des ménages sont orientés vers une solution de travaux, et plus précisément vers le dispositif Eco-Solidaire pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

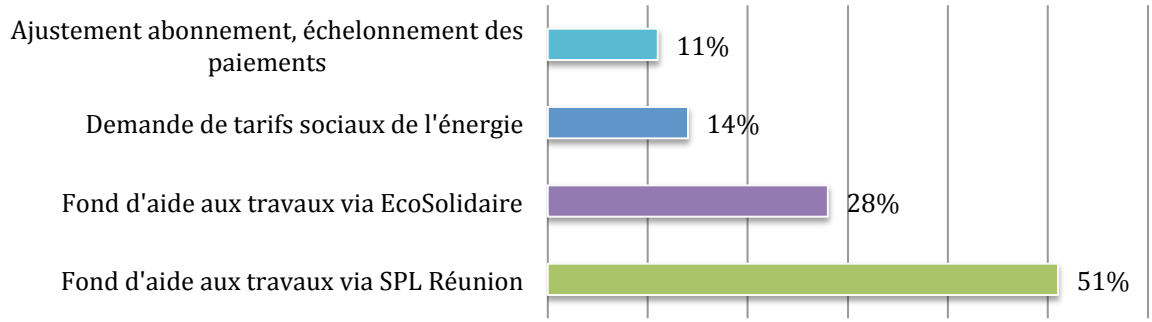

Figure 5: Orientations proposées pour la région Réunion

Rapport annuel SLIME 2016

A. Présentation du programme SLIME

En 2016, l'Observatoire national de la précarité énergétique estime que **5,6 millions de ménages** sont en situation de **précarité énergétique.** Le **programme SLIME** vise précisément à **massifier le repérage de ces ménages**, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :
- l'organisation de la chaîne de détection
- un diagnostic sociotechnique systématique, à travers une visite à domicile
- l'orientation des ménages vers des solutions durables

Les dispositifs locaux SLIME sont des systèmes territorialisés de visites à domicile, nécessitant une animation pour mobiliser les partenaires locaux en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie « précarité énergétique », dans le cadre du programme PRO-INFO-PE-01 coordonné par le CLER.

En 2016, le SLIME est mis en œuvre sur 21 territoires par 22 collectivités.

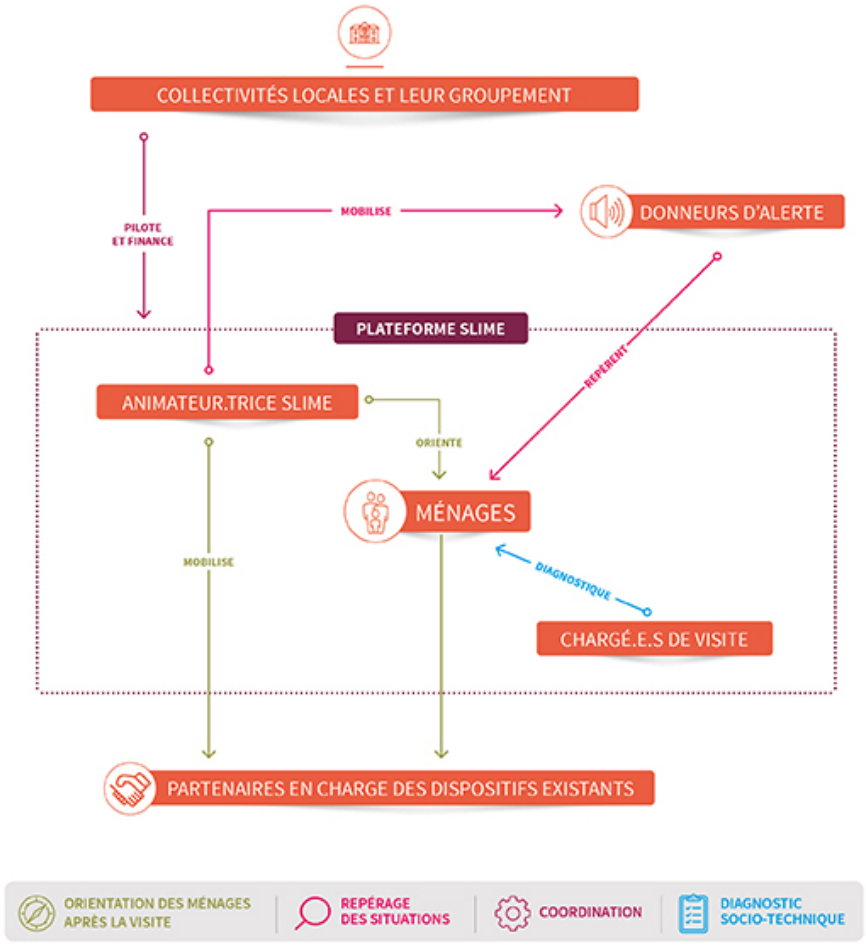

Figure 6 : Schéma du dispositif SLIME

Suivi du programme

Chaque semestre (en avril et en octobre) après la clôture des appels à candidature, le CLER réunit le comité de suivi du SLIME pour examiner les dossiers de candidature et échanger sur le déploiement du programme et le développement d'outils associés.
Ce comité, animé par le CLER, est constitué de : l'ADEME, l'Assemblée des Départements de France, l'ANAH, Régions de France, la Fondation Abbé Pierre, le Pôle National des CEE, deux sociologues de l'énergie (Christophe Beslay et Marie-Christine Zélem).

B. Les dispositifs et les collectivités pilotes

Depuis son lancement début 2013, 40 dispositifs SLIME ont été pilotés et **21 sont actifs en 2016.**

1. Répartition géographique

Ces collectivités[3] se répartissent dans **10 des 18 Régions** métropolitaines et d'Outre-Mer : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Réunion.

2. Population concernée

Ces collectivités représentent **2,2 millions de ménages** (soit **8,2% de la population nationale**), avec un minimum de 2 400 ménages, un maximum de 590 000 et une moyenne à 100 000 ménages.

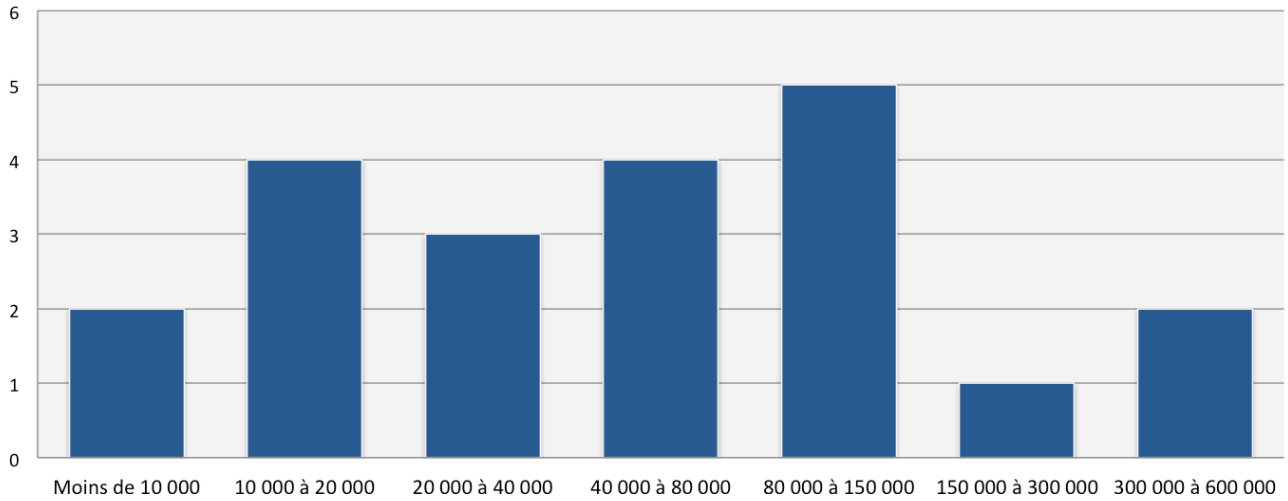

Figure 7 : Répartition des territoires selon la taille (en nombre de ménages)

3. SLIME, un outil de politique publique

Le SLIME peut être piloté par les services s'occupant de l'habitat, des questions sociales ou de solidarité, de l'environnement et de l'énergie, voire du développement durable. Les approches territoriales sont sensiblement différentes, selon le service qui le pilote, sa capacité à travailler de manière transversale avec les autres services et ses liens avec les acteurs qu'il peut mobiliser pour le repérage des ménages en précarité énergétique (travailleurs sociaux, acteurs de terrain en lien avec les ménages…).

Par ailleurs, le SLIME est intégré dans les politiques publiques existantes,[4] tel que le Plan climat énergie territorial (PCET), l'Agenda 21, ou plus spécifiquement le Plan départemental d'action pour le logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

4. Le coût d'un SLIME

Le coût moyen d'un SLIME est de **146 347 € par an**, ce qui revient à **697 € par ménage**.

Ce coût varie d'un SLIME à l'autre, selon les objectifs assignés (de 1 à 20 ‰), le type de territoire, la maturité du dispositif, et le choix des collectivités quant aux ressources allouées (profil des chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation).

[3] Voir le tableau récapitulatif des dispositifs SLIME, page 8.
[4] Voir le tableau récapitulatif des dispositifs SLIME, page 8.

La « maturité » du SLIME est une donnée importante. Au cours de l'année de lancement, une collectivité touchera souvent moins de ménages que prévu, rendant le coût par ménage plus élevé. Ses ressources seront principalement allouées aux rencontres avec les acteurs de terrain qui identifieront les ménages pour leur faire connaître le SLIME et les sensibiliser à la précarité énergétique.

Plus en détails :

- Les **animateurs SLIME** passent en moyenne **84 jours par an** pour coordonner, sensibiliser les donneurs d'alerte et animer les partenariats. Ce temps est indispensable pour pouvoir rencontrer régulièrement les partenaires. La forte augmentation de ce chiffre par rapport aux années précédentes s'explique par un meilleur reporting des données des collectivités et une plus forte mobilisation des collectivités sur cette étape, conscientes de la nécessité d'y investir des ressources pour obtenir des résultats.
- Le temps dédié à la **communication** est le même qu'en 2015 : 4 jours en moyenne par dispositif. Ce temps est nécessaire pour créer les outils la première année
- Les petits **équipements d'économies d'énergie et d'eau** installés lors des visites coûtent en moyenne **45€ par ménage** (coût inférieur à l'an dernier, 58€). Certaines collectivités indiquent qu'elles s'appuient sur l'expérience de l'année passée, d'autres que le taux d'équipements des ménages a augmenté (en LBC par exemple).
- Enfin, l'achat de **matériel de mesure** pour équiper les chargés de visite sont également éligibles aux CEE via le SLIME (cette année, seules 3 collectivités en bénéficient, les autres étant déjà souvent équipées). Ce coût s'élève à **316 € en moyenne par dispositif**.

Par ailleurs, le **coût des visites à domicile** (la moitié du budget) est très **variable** d'une collectivité à l'autre (facteur de 1 à 8), en partie selon le profil des chargés de visite. Les coûts directs liés aux visites ne sont pas toujours moindres quand celles-ci sont réalisées par des **volontaires du service civique** ou des personnes en **emploi d'avenir**. Leurs **besoins en formation**, **suivi** et **encadrement** sont **d'autant plus élevés** et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

Profil des intervenants	Coût / diagnostic (€)	Coût global /ménage (€)
Emploi aidé (autre que emploi d'avenir)	donnée non disponible	560
Ambassadeur Anah[5] (emploi d'avenir)	341	752
Conseiller énergie[6]	469	888
Travailleur social	donnée non disponible	886
Binôme Ambassadeur Anah et Volontaire du Service Civique	430	831
Binôme Conseiller énergie et Travailleur social	329	754
Moyenne	**508**	**697**

La moitié des dispositifs faisant appel aux emplois d'avenir n'arrivent pas à proposer des solutions aux ménages dans 25 à 41% des cas, contre 4% en moyenne. Au delà de la difficulté à trouver une solution adaptée pour chaque ménage (qui concerne tous les territoires), ces chiffres montrent la nécessité de former et accompagner les chargés de visite, via une formation à la prise de poste[7], mais aussi un accompagnement sur la durée.

[5] Profil de poste déployé par l'Anah pour des contrats en emplois d'avenir.
[6] Mission réalisée en dehors de la mission Espace Info Énergie.
[7] Le CLER coordonne une formation dédiée, disponible dans toutes les régions.

Récapitulatif des dispositifs SLIME actifs en 2016

Collectivité/s pilote/s	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Profil	Nb de visite	Obj. Réalisé	Statut (2017)
Ville et Syndicat : La Roche sur Yon et le Sydev	Ville de La Roche sur Yon	25000		2 visite/s en binôme par Travailleur social et Conseiller Énergie	Travailleur social et Conseiller Énergie	59	2,4‰	En cours
Ville : Montfermeil	Entier	7336		2 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	7	1‰	En cours
Ville : Lille	Entier	96531		2 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	101	1‰	En cours
Ville : Besançon	Entier	120000		2 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	-	-	En cours
Syndicat intercommunautaire : Simoly	Entier	17000	PCET et TEPOS	1 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	648,0	3,8‰	Terminé
Syndicat d'énergie : SIEEEN	Entier	83689	FSL et Fonds d'aide aux travaux	2 visite/s en binôme par Conseiller énergie, Travailleur social	Conseiller énergie, Travailleur social	53	0,6‰	En cours
Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy	Entier	50000		2 visite/s en binôme par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	19	0,4‰	En cours
Conseil Régional : La Réunion	Entier	297014		2 visite/s en binôme par Autre emploi aidé	Autre emploi aidé	2092	7‰	Demande de renouvellement
Conseil départemental : Val de Marne	3 Villes	83913	Plateforme locale de la rénovation énergétique	1 visite/s en solo et binôme par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	180	2,1‰	En cours
Conseil départemental : Pas de Calais	Entier	590000	FSL	1 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	1206	2‰	En cours
Conseil départemental : Lot	Entier	79600		1 visite/s en solo et binôme par Conseiller énergie ou Ambassadeur de l'Anah	Conseiller énergie ou Ambassadeur de l'Anah	185	2,3‰	En cours
Conseil départemental : Jura	Unité territoriale	58086	PDALPD	2 visite/s en binôme par Travailleur social et Conseiller Énergie	Travailleur social et Conseiller Énergie	64	1,1‰	En cours
Conseil départemental : Bas-Rhin	Tout le département sauf CU de Strasbourg	402935		2 visite/s en binôme par Volontaire du Service Civique	Volontaire du Service Civique	-	-	En cours
Conseil départemental : Aude	Communautés de communes	28364	Volet prévention du Fond Unique Logement	1 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	86	3‰	Demande de renouvellement
Métropole : Brest métropole	Entier	97752	PIG, actions contre la mal logement	1 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	130	1,3‰	En cours
Communauté de communes : Lamballe Communauté	Entier	11379	PDALPD	2 visite/s en binôme par AmbassadeurAnah et Volontaire du Service Civique	AmbassadeurAnah et Volontaire du Service Civique	27	2,4‰	Demande de renouvellement
Communauté de communes : Cœur de Savoie	Entier	14481	PCET et TEPOS	2 visite/s en solo par Autre emploi aidé	Autre emploi aidé	-	-	En cours
Communauté d'agglomération : Valence Romans Sud Rhône Alpes	Entier	20000	PDALPD	1 à 2 visite/s en binôme par Volontaire du Service Civique	Volontaire du Service Civique	234	2,5‰	En cours
Communauté urbaine : Grand Paris Seine et Oise	Ville des Mureaux	10560	Plan territorial de lutte contre la PE	2 visite/s en binôme par Salarié en insertion	Salarié en insertion	100	3,8‰	En cours
Communauté d'agglomération : Saint-Brieuc	14 communes de Sant-Brieuc Agglomération	51783		2 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	21	0,4‰	Demande de renouvellement

C. Les résultats de 2016 plus en détails

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas de valeur statistique absolue, mais reflètent les situations observées dans le cadre des dispositifs SLIME.

1. Des objectifs ambitieux

Dès 2014 le programme SLIME a souhaité rehausser les objectifs des collectivités en fixant à 2 ‰ la proportion de ménages qui bénéficient d'un diagnostic sociotechnique, et ce à partir de la deuxième année de fonctionnement.

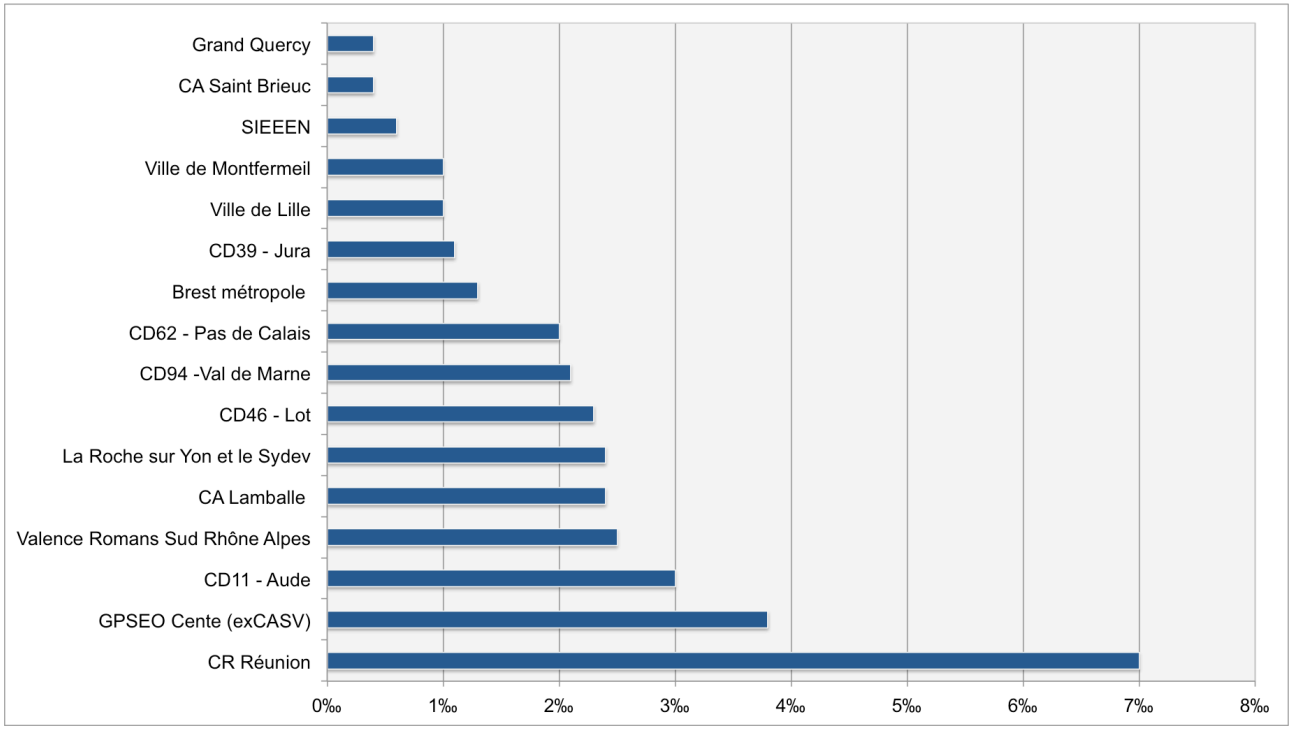

Figure 8 : Nombre de visite ‰ ménages par dispositif

La plupart des SLIME actifs 12 mois en 2016 ont atteint leurs objectifs sur 1 an (de 1‰ pour la première année et 2‰ la seconde) et une partie d'entre eux l'ont même largement dépassé.

Cinq sont en dessous de l'objectif, ce qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- La **première année d'opération,** le SLIME demande **du temps pour rencontrer et sensibiliser les donneurs d'alerte** afin de les convaincre du bénéfice que le SLIME peut apporter aux ménages en précarité énergétique. La preuve par l'exemple en est le meilleur moyen. Ainsi, l'identification peut prendre du temps.
- Les **compétences de la collectivité** jouent aussi un rôle dans sa capacité à mettre en œuvre les réseaux. Une communauté d'agglomération disposant de peu de prérogatives sur le champ social, et donc peu de contacts avec les travailleurs sociaux, aura besoin d'aller sur le terrain, de se faire connaître et reconnaître par ces acteurs pour pouvoir les mobiliser.
- Il arrive que les **ressources ne soient pas en adéquation avec les objectifs** à atteindre : ce qui structurellement ne permet pas de toucher suffisamment de ménages. Ce cas de figure est rare, car le CLER veille à analyser les dossiers de candidature le plus finement possible pour conseiller au mieux les collectivités pilotes.
- Enfin, comme tout autre projet, le SLIME peut montrer une **fragilité s'il est porté par une seule personne** et donc abandonné ou ralenti en cas d'absence de la personne ressource.

2. Profil des ménages ayant reçu une visite à domicile

Les résultats ci-dessous concernent **2580 ménages**, ayant reçu des visites dans le cadre des **20 dispositifs métropolitains.** La partie 2.4 est dédiée au dispositif de la région Réunion.

2.1 Statut d'occupation du logement

Le SLIME concerne tous les ménages en précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**. Les locataires du parc privé (41%) et du parc public (38%) constituent la majorité des bénéficiaires. Les propriétaires occupants représentent près d'un quart des ménages visités.

Statut d'occupation	SLIME (2016)	SLIME (2015)	Ensemble des ménages français [8]	Ménages en précarité énergétique[9]	Chiffres ENL 2013 TEE>10% [10]
Locataire privé	**41%**	42%	22 %	30%	30%
Locataire public	**38%**	37 %	17 %	20%	28%
Propriétaire occupant	**21%**	20 %	58 %	50%	42%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	**0%**	0 %	3 %	NC	NC

La forte proportion de locataires (parcs privé et public) est liée aux profils des donneurs d'alerte, principalement les travailleurs sociaux, parfois via le FSL, qui sont sollicités pour des aides curatives. Paradoxalement, les propriétaires occupants, pour lesquels des solutions durables existent pour rénover son logement sont moins souvent identifiés que les locataires.

Les efforts sont à fournir en amont pour faciliter le repérage des ménages propriétaires occupants et en aval pour concevoir des solutions adaptées aux locataires.

2.2. Type de ménages

Pour la majorité des ménages repérés (64%), la personne de référence est âgée de moins de 49 ans.

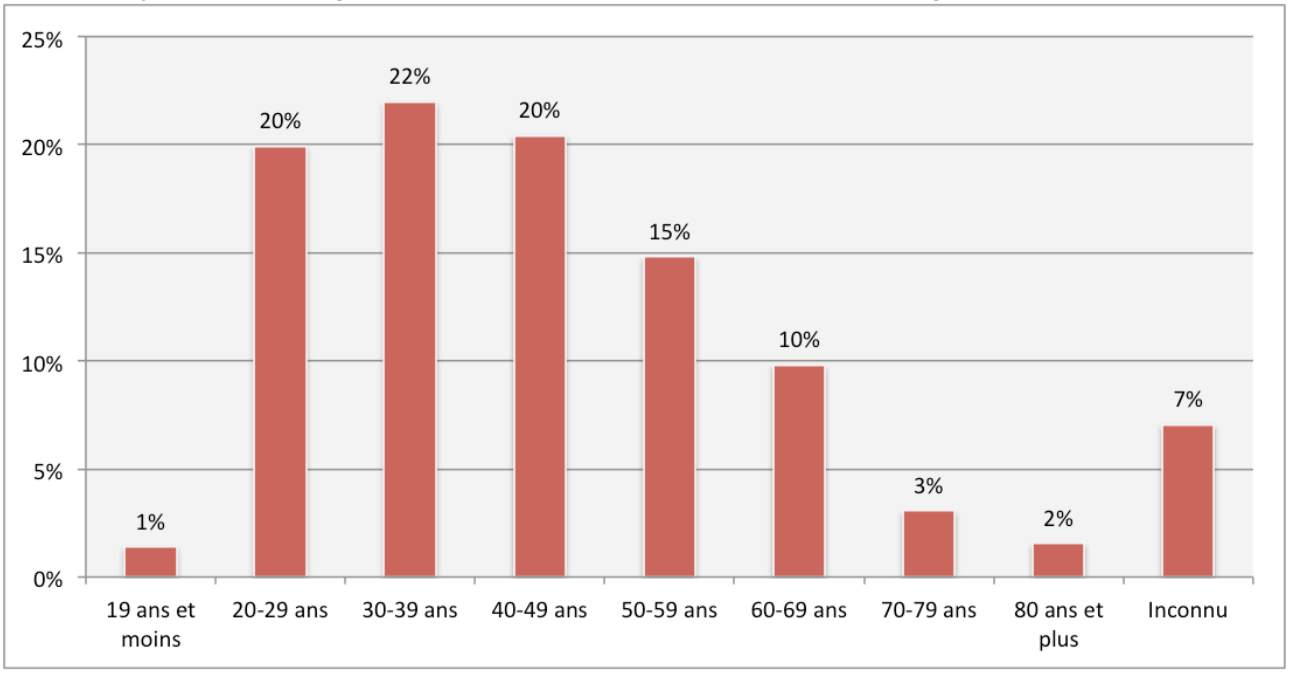

Figure 9 : Répartition es ménages ayant reçu une visite par tranche d'âge

[8] Estimation annuelle du parc de logements, Insee et SOeS (Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement) – Insee 2014.

[9] Source enquête Phebus, SOeS 2013. Taux d'effort énergétique > 10% pour les 3 premiers déciles de revenu.

[10] Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.

Les ménages les plus fragiles, familles monoparentales notamment, sont plus nombreux, comparativement à la moyenne nationale et aux données de l'enquête nationale logement.

Type de ménage	SLIME (2016)	SLIME (2015)	Chiffres INSEE (2011)[11]	Chiffres ENL TEE >10% [12] (2013)
Couple sans enfant	**13 %**	15%	26 %	21 %
Couple avec enfant(s)	**30 %**	27%	27 %	14 %
Personne seule	**28 %**	32%	34 %	49 %
Famille monoparentale	**28 %**	24%	8 %	16 %
Autre	**1 %**	1%	5 %	-

Un quart des dates de construction n'est pas renseignée.

Date de construction du logement	SLIME (2016)	SLIME (2015)	Chiffres ENL 2013[13]	Chiffres MEDDE[14]
Avant 1948	27%	25%	35 %	31,5 %
Entre 1949 et 1974	41%	40 %	36 %	27 %
Après 1975	32%	35 %	28 %	41,5 %

2.3. Stratégie retenue face à la précarité énergétique avant la visite

Plus de la moitié des ménages ont bénéficié d'aides liées à l'énergie (60%). Il s'agit du FSL pour la moitié des ménages, et des tarifs sociaux de l'énergie pour 23%.

Ces statistiques sont fortement structurées par l'importance du dispositif du Pas de Calais qui réalise près de la moitié des visites sur le territoire métropolitain et utilise le FSL comme méthode de repérage principale.

Pour les autres collectivités, seuls 44% avaient bénéficié d'aides, dont 21% du FSL et 14% des tarifs sociaux de l'énergie.

La facture d'énergie pesant trop lourd dans leur budget, **24% des ménages choisissent de restreindre leurs consommations énergétiques et leur confort.** Ce taux est équivalent à celui du niveau national[15] (tous ménages confondus).

Une autre stratégie consiste à **utiliser un chauffage d'appoint** (pour mieux maitriser ses dépenses, tout en bénéficiant d'un minimum de confort thermique). Elle est utilisée par **un ménage sur cinq.**

2.4. Profils des ménages et des logements pour la région Réunion

[11] Insee, Recensement de population 1999 et 2011.

[12] Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.

[13] Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.

[14] Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable, FILOCOM 2010.

[15] Source Source Phebus SOeS 2013.

Pour la Région Réunion, les ménages accompagnés en 2016 sont principalement des propriétaires occupants (64%) et des locataires publics (31%). Il s'agit d'une évolution par rapport à 2015 ou une grande partie des ménages étaient locataires publics, suite à une forte mobilisation des bailleurs sociaux comme donneurs d'alerte. La majorité des logements occupés ont été construits après 1975, ce qui correspond à la tendance observée pour l'ensemble du parc de la Région (86,7% des logements ont étés construits après 1970[16]).
En région Réunion, beaucoup de ménages en situation de précarité énergétique habitent des logements informels. Mais cela ne se retrouve pas dans les ménages accompagnés dans le cadre du SLIME.

Statut d'occupation	SLIME Réunion	Type de ménage	SLIME Réunion	Date de construction du logement	SLIME Réunion
Locataire privé	4%	Couple sans enfant	29%	Avant 1948	0%
Locataire public	31%	Couple avec enfant(s)	34%	Entre 1949 et 1974	10%
Propriétaire occupant	64%	Personne seule	22%	Après 1975	90%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	1%	Famille monoparentale	15%		

3. Méthodes de repérage utilisées

3.1 Méthodes de repérage - métropole

Le SLIME vise à **organiser une chaine de détection**. En amont des visites, le dispositif prévoit et organise l'information et la coordination régulière des partenaires concernés, notamment pour les donneurs d'alerte et relais locaux à même d'identifier des ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.

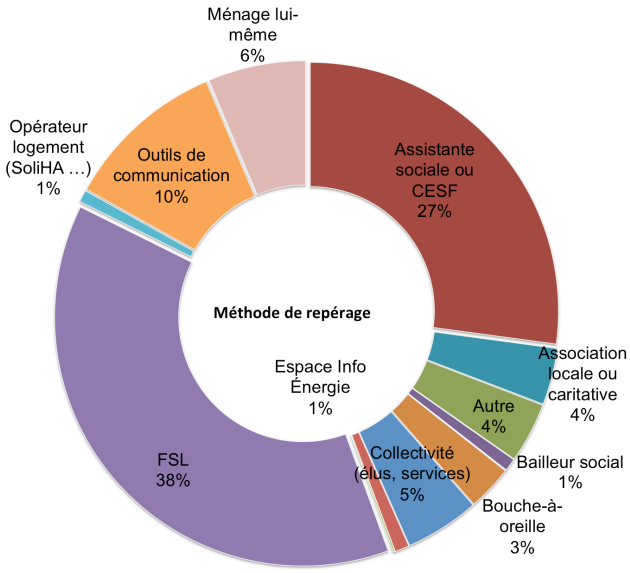

Figure 10 : Méthode de repérage pour les collectivités métropolitaines

Le premier axe de repérage des ménages via le SLIME est le traitement des **stocks de dossiers FSL** (38%)[17].

Vient ensuite la mobilisation des **travailleurs sociaux**, qui, au contact de personnes susceptible d'être en situation de précarité énergétique, permettent de repérer 27% des ménages.

L'utilisation **d'outils de communication** permet de toucher de plus en plus de ménages (10% contre 7% en 2015). Les ménages sont également plus nombreux à prendre directement contact avec les animateurs SLIME (6%, contre 1% en 2015).

D'autres acteurs tels que les associations locales et caritatives, les Espaces Info Energie, les bailleurs sociaux et

[16] Source Insee, RP2013.
[17] Cette proportion est particulièrement élevée car le SLIME du Pas de Calais mobilise très fortement cette méthode de repérage (81%, soit 978 ménages repérés via le FSL). Pour le reste des collectivités métropolitaines, ce taux tombe à 21%.

les opérateurs logement permettent également de repérer des ménages (6%).

La catégorie « autre » (4%) regroupe **divers dispositifs locaux**, des **actions événementielles** (stand, permanence, ateliers collectifs) et **pléthores de structures** (agence immobilière à vocation sociale, guichet unique de l'énergie…)

Cette répartition montre **l'importance de la sensibilisation des donneurs d'alerte** sur la précarité énergétique pour identifier les ménages. Ce travail, parfois fastidieux, doit être répété tout au long du dispositif, comme le soulignent les collectivités.

Donneur d'alerte	Locataires (parc privé)	Locataires (parc public)	Propriétaires occupants
Collectivité (FSL, élus, services)	**46%**	**53%**	18%
Assistante sociale ou CESF	**31%**	**25%**	**23%**
Outils de communication	7%	7%	**25%**
Ménage lui-même	4%	4%	**15%**
Autre	3%	3%	5%
Association locale ou caritative	4%	4%	2%
Bouche-à-oreille	2%	2%	**6%**
Espace Info Énergie	1%	1%	2%
Bailleur social	2%	-	-
Opérateur logement (SoliHa …)	-	-	3%
Nombre de ménages	**1067**	**976**	**529**

Exemple : 46% des locataires sont identifiés par la collectivité.

Les outils de communication ont été particulièrement efficaces pour toucher les propriétaires occupants (25% des repérages pour cette catégorie). Ces derniers sont également nombreux à solliciter eux-mêmes l'animateur SLIME (15%) et à s'informer via le bouche-à-oreilles (6%).

Les méthodes de repérage varient selon le type collectivité :

- Les **départements** mobilisent particulièrement le FSL (55%) et les travailleurs sociaux (23%).
- Les **communautés d'agglomération** repèrent principalement via les travailleurs sociaux (39%) et les outils de communication (37%)
- Les **villes** mobilisent en particulier les donneurs d'alertes collectivité (FSL, élus, services) (47%), puis les travailleurs sociaux (29%). Elles repèrent également un certain nombre de ménages via des outils de communication (17%).
- **Communauté urbaine et Métropole** ont repéré les ménages via divers moyens : travailleurs sociaux (31%), associations locales ou caritatives (19%), autre (café énergie, PLRE…) (13%), bouche-à-oreille (11%), ménage lui-même (10%). Elles ne mobilisent pas, ou très peu le FSL.
- Les **communautés de communes** repèrent via la collectivité et le FSL (29%), les outils de communication (29%) et les travailleurs sociaux (21%).

3.2 Méthodes de repérage – Réunion

Le dispositif de la Réunion repère les ménages via divers moyens : collectivité et FSL (27%), bailleurs sociaux (25%), travailleurs sociaux (18%).

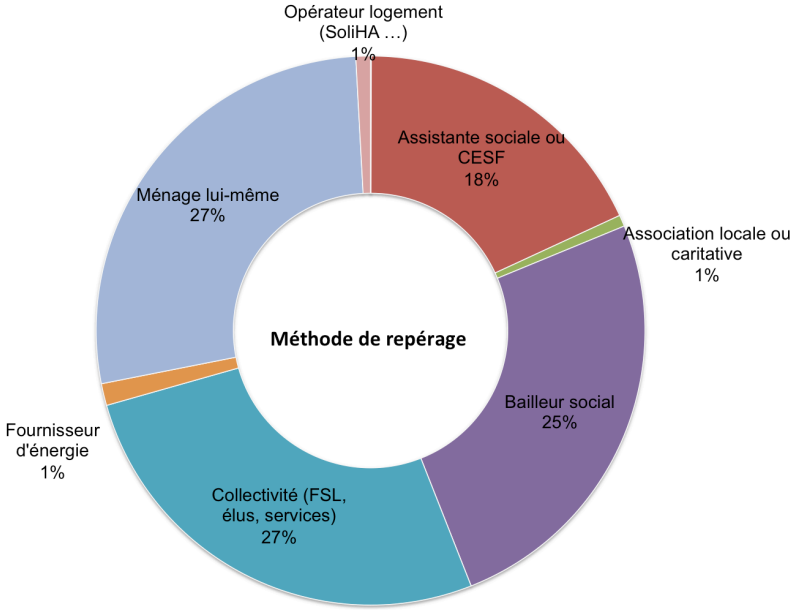

Figure 11 : Méthode de repérage pour la région Réunion

Une grande partie (27%) des ménages prend contact elle-même avec l'opérateur du SLIME (la Société publique local Énergie Réunion).

Ce SLIME mobilise particulièrement les bailleurs sociaux, qui repèrent 25% des ménages, soit 528 ménages en 2016. La sollicitation de ces donneurs d'alertes pourrait être davantage utilisée par les SLIME métropolitains.

4. La visite à domicile

La visite au domicile des ménages repérés est systématique, elle est l'occasion de réaliser un **diagnostic sociotechnique**, pour :

- **améliorer le confort des ménages** en installant des équipements d'économies d'énergie
- **qualifier la situation** sociale et financière du ménage
- vérifier l'**adéquation des abonnements** eau, électricité, gaz
- **qualifier le bâti** (moisissures, mauvaise isolation…)
- **orienter le ménage** vers une solution qui l'aidera à sortir de la précarité énergétique

4.1 Le nombre de visite par ménage

Nombre de visite par ménage	Nombre
Une visite	7
Deux visites	11
Trois visites	1
Un ou deux visites	2

Les collectivités ont le choix de réaliser ces diagnostics en **une seule visite** (7 collectivités sur 21) ou **deux**. Les collectivités sont plus nombreuses à choisir cette seconde option (11 collectivités sur 21), qui aide à affiner les données relevées, à s'adapter aux besoins du ménage en complétant les équipements installés et à constater l'appropriation de certains gestes, même si c'est chronophage, donc plus cher. Deux collectivités réalisent 1 ou 2 visites, en fonction des besoins du ménage. Une collectivité a fait le choix d'en réaliser trois, avec une pré-visite sociale.

4.2 Le profil des chargés de visites

En 2016, les **interventions se font indifféremment en binôme** (9 collectivités) ou seuls (8 collectivités). Pour quatre collectivités, les ménages interviennent seuls ou en binôme, selon les cas.

Les profils des intervenants peuvent être complémentaires : dans l'approche (sociale / énergie) ou dans le statut (salarié en insertion accompagné par un travailleur social). Combiner des profils différents au sein du binôme permet aussi de rendre les **approches plus complémentaires** et fluidifier l'intervention (par un **partage clair des tâches**)

Profil du/des chargé/s de visite	Modalités d'intervention
Emploi aidé (autre que emploi d'avenir)	En binôme
Volontaire du Service Civique	En binôme
Conseiller énergie et Travailleur social	En binôme
Ambassadeur Anah avec Volontaire du Service Civique	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie ou ambassadeur Anah	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie	En binôme
Ambassadeur Anah ou Conseiller énergie	Seul ou en binôme
Conseiller énergie	Seul ou en binôme
Travailleur social	Seul ou en binôme
Ambassadeur Anah	Seul ou en binôme

Plus de la moitié **des collectivités choisissent de réaliser cette activité en interne**, entièrement ou en binôme avec un partenaire externe.

Visite réalisée par	Nombre	Pourcentage
Partenaire externe	9	45%
Collectivité	6	27%
Collectivité et partenaire externe	6	27 %

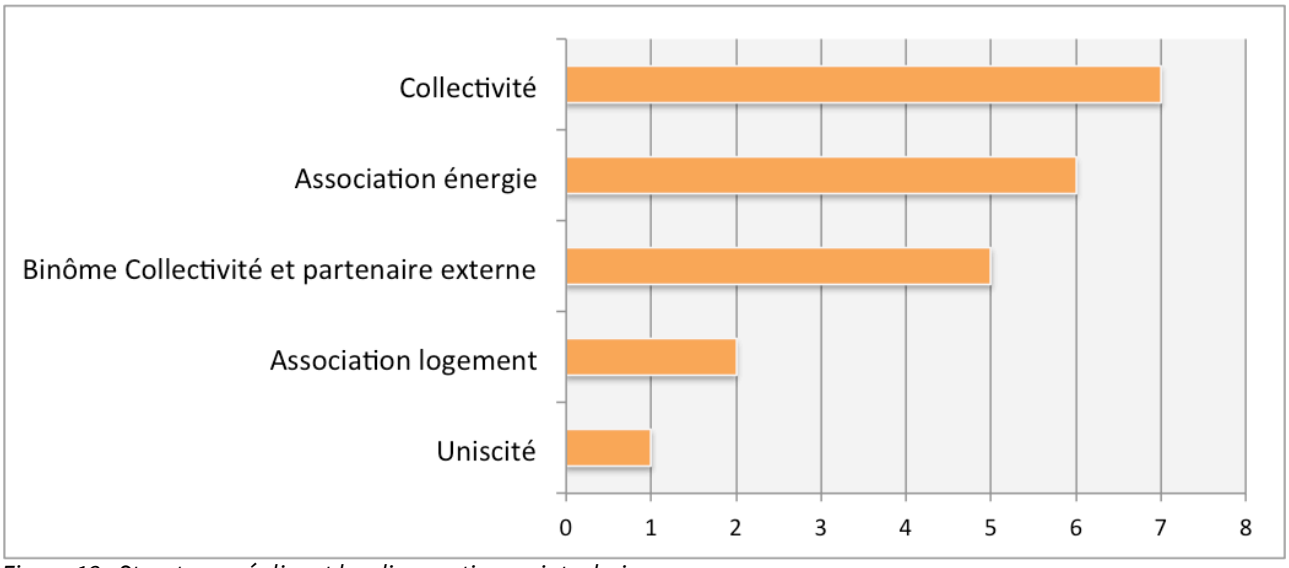

Figure 12 : Structures réalisant les diagnostics sociotechniques

Plus de la moitié des collectivités s'appuient sur des dispositifs tels que les ambassadeurs de l'Anah, les salariés en insertion ou les volontaires du service civique. Des profils peu expérimentés nécessitent un important effort de formation.
L'autre moitié fait le choix de travailler avec des profils plus qualifiés, conseillers énergie ou travailleurs sociaux (ces derniers étant présents dans 24% des SLIME)

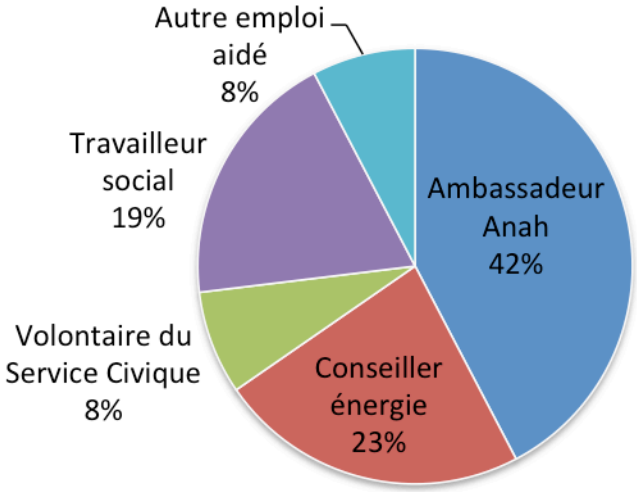

Figure 13 : Profil des chargés de visites réalisant les diagnostics sociotechniques chez les ménages

4.3 Equipements posés lors de la visite

Lors de chaque visite, des petits équipements d'économie d'énergie ou d'eau visant à réduire la facture du ménage ou à améliorer son confort, sont installés chez le ménage (par le chargé de visite ou le ménage lui-même). Depuis 2016, les collectivités sont tenues d'installer systématiquement les équipements.

En 2016, **21 053 équipements** ont été posés, ce sont principalement des lampes basse consommation, des systèmes hydro-économes pour douches et robinets et des thermomètres.

Equipements	Nombre
Lampe basse consommation (classe A)	6731
Système hydro-économe pour robinet	4184
Thermomètre	2019
Coupe-veille (ou multiprise) simple	1879
Pomme de douche hydro-économe	1769
Réducteur de débit pour chasse d'eau	1297
Lampe à LED	996

Sablier de douche	647
Joint de fenêtre	450
Thermomètre de réfrigérateur	414
Bas de porte	314
Coupe-veille (ou multiprise) automatique ou programmable	185
Réflecteur de chaleur	108
Robinet thermostatique	42
Double-rideau épais	18

Ces équipements sont choisis en fonction des besoins du ménage. Il n'existe pas de kit type :
- trois quart des ménages bénéficient d'1 à 5 lampes basse consommation et d'un thermomètre
- deux tiers se voient remettre deux systèmes économes pour robinet, un coupe-veille et une pomme de douche hydro-économe
- la moitié reçoit également un réducteur de débit pour chasse d'eau.

En 2016, ces équipements coûtent en moyenne 45€ par ménage aux collectivités. Nous observons une baisse de l'enveloppe moyenne d'équipements installés. Certaines collectivités indiquent que les ménages sont déjà équipés, en lampe basse consommation par exemple.

5. Préconisations et orientations proposées suite à la visite

Dans le cadre d'un SLIME, les ménages sont orientés après la visite à domicile, vers un ou plusieurs dispositifs leur permettant d'engager une résolution de leur situation de précarité énergétique. Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherche pas à devenir un dispositif supplémentaire sur un territoire mais à mettre en cohérence des programmes existants, de manière à orienter des ménages vers eux.

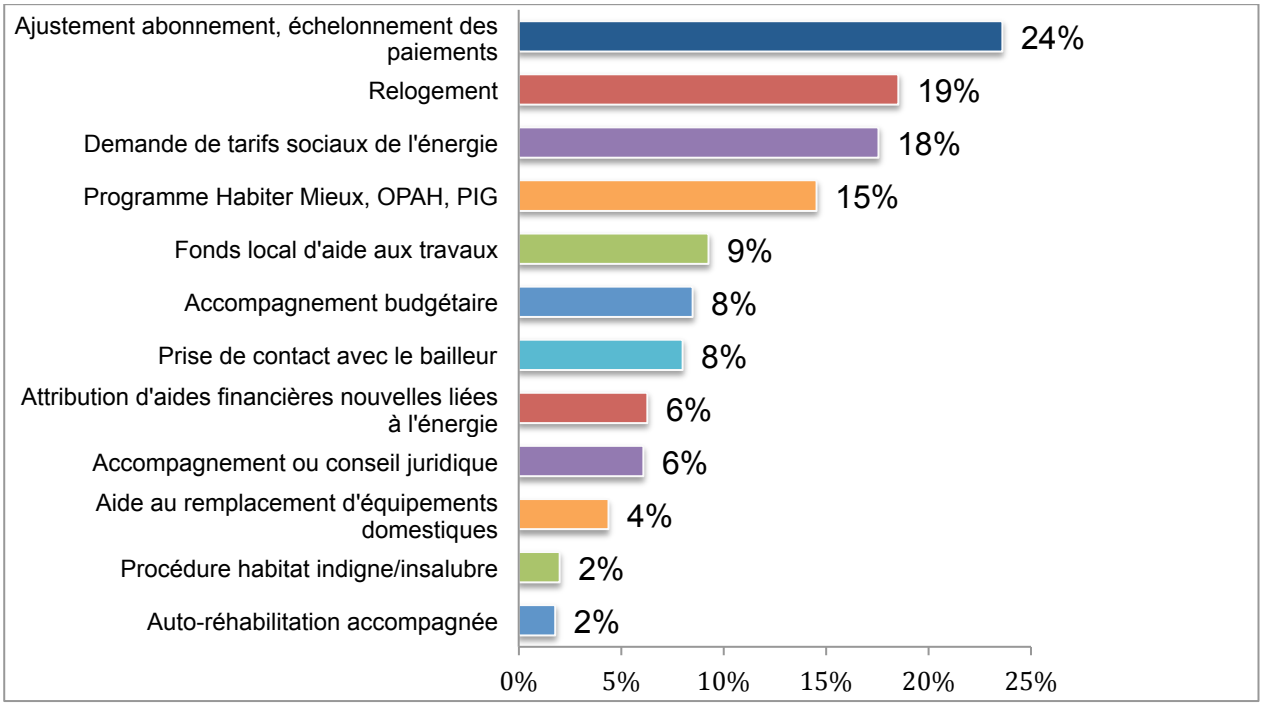

Figure 14 : Répartition des ménages par action proposée pour les collectivités métropolitaines

En 2016 :

- Près d'**un ménage sur cinq** est orienté vers **une solution de travaux** : ils sont orientés vers les opérateurs **Habiter Mieux, OPAH, PIG** (15%), des **fonds locaux d'aide au travaux** (9%) ou des solutions **d'auto-réhabilitation accompagnée** (2%). Pour les propriétaires occupants, c'est plus de la moitié des ménages qui sont amenés à réaliser des travaux.
- **24% des ménages** verront leur **abonnement ajusté ou leur paiement échelonné**.
- **19% des ménages** ont été orientés vers un **relogement**.
- **18%** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours.
- **8%** bénéficieront d'un **accompagnement budgétaire** et **6 % d'un accompagnement juridique**

En 2016, une part significative des ménages est orientée vers un relogement (19%), ce sont principalement des locataires privés (63%) et publics (33%). Le taux d'orientation vers cette solution est supérieur à 10% pour 10 collectivités. Une part des locataires privés est orientée vers un relogement dans le parc public.

Pour 8% des ménages, une prise de contact avec le bailleur permet de le solliciter pour réaliser des travaux, agir sur les équipements de chauffage, ou lui faire part de l'état du logement (mauvais état, humidité, moisissures).
La Ville de Lille mène une expérimentation sur la médiation avec les bailleurs et mobilise pour cela des associations spécialisées. Cela représente 70% des ménages de ce SLIME.

Solution proposée	**Propriétaire occupant**	**Locataire privé**	**Locataire public**	**Hébergé à titre gratuit**	**TOTAL**
Ajustement abonnement, échelonnement des paiements	**15%**	**21%**	**31%**	-	**24%**
Demande de tarifs sociaux de l'énergie	8%	**17%**	**24%**	-	**18%**
Relogement	4%	**28%**	**16%**	-	**15%**
Fonds local d'aide aux travaux	**23%**	9%	2%	-	**9%**
Programme Habiter Mieux, OPAH, PIG	**49%**	9%	2%	-	**9%**
Prise de contact avec le bailleur[18]	-	-	-	-	**8%**
Accompagnement budgétaire	6%	9%	**10%**	-	**8%**
Accompagnement ou conseil juridique	5%	8%	5%	-	**6%**
Attribution d'aides financières nouvelles liées à l'énergie	3%	4%	6%	-	**6%**
Aide au remplacement d'équipements domestiques	2%	5%	5%	-	**4%**
Auto-réhabilitation accompagnée	6%	1%	1%	-	**2%**
Nombre total de ménages concernés	**529**	**1067**	**976**	**6**	**2580**

[18] Cette orientation n'étant pas identifiée par les outils de suivi, il n'est pas possible d'avoir une répartition plus détaillée.

D. Déploiement du programme SLIME

Comme chaque année depuis 2013, le CLER lancera deux appels à candidature en 2017, avec remise des dossiers de candidatures au plus tard les 31 mars et 30 septembre 2017.

1. Animer le réseau des collectivités pilotant un SLIME

Le CLER a organisé un **troisième séminaire[19] annuel destiné aux collectivités pilotant un SLIME** et à leurs partenaires locaux. La rencontre a eu lieu le 28 juin à Paris et a réuni une vingtaine de participants.
Cette année, le travail de la journée a porté sur

- l'orientation des ménages, qui est l'étape la plus difficile à mettre en œuvre, tant elle dépend des dispositifs disponibles sur les territoires,
- la médiation avec les bailleurs, avec la présentation de l'Action Médiation Bailleur menée par la FAPIL Rhône-Alpes et présentée par Muriel Fusy (Agence locale de l'énergie de Lyon)
- l'évaluation des dispositifs, animée par Romain Gournet, sociologue de l'énergie qui a participé à l'évaluation du SLIME du Gers.

En 2017, le séminaire est programmé le mardi 27 juin.

2. Outiller les collectivités déjà engagées

2.1 Une formation dédiée aux chargés de visite

Le module de formation[20] « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » est proposé aux futurs chargés de visite par un réseau de formateurs labellisés et présents dans toutes les régions a permis de former 181 stagiaires depuis juin 2014.
En 2016, les contenus de formation ont été mis à jour.
En 2017, un travail sur la différenciation des parcours et la diffusion du module (marketing, décret qualité) sera mené avec les formateurs pour leur permettre de former plus de chargés de visite.

2.2 Développer un outil de suivi et gestion du dispositif

Un outil informatique sera opérationnel et accessible au 1er semestre 2017. Il vise :

- la gestion du dispositif au niveau local
- la planification des visites,
- la saisie, l'édition et l'analyse des données sociotechniques du ménage pendant et après la visite
- l'analyse des données sociotechniques du ménage permettant le calcul de gains d'énergie (en kWh et en euros) et d'eau (en m_3 et en euros) liés aux équipements installés et aux préconisations formulées pendant la visite
- l'édition de rapports destinés à la famille et aux partenaires du dispositif après la visite
- la compilation des données générant des statistiques exploitables au niveau national, notamment par l'Observatoire national de la précarité énergétique
- l'accompagnement des ménages, à savoir le suivi de leurs consommations, la qualification et le suivi du type de solution proposée
- le suivi et l'évaluation des dispositifs

Cette outil sera la propriété du CLER, qui pourra en céder l'utilisation aux organismes qui en feront la demande, sous réserve de respecter la charte d'utilisation du logiciel (qui explicitera notamment les conditions d'utilisation du logiciel et les conditions de réalisation des visites à domicile).

---

[19] Le compte-rendu du séminaire peut être envoyé sur demande.

[20] Cette formation a été co-conçue par Croix-Rouge Insertion Idemu, l'Institut régional de formation sanitaire et social de la Croix-Rouge en Ile-de-France, Soleni du Groupe Ulisse, le Centre académique de formation continue (CAFOC) de Nantes et cofinancée par l'ADEME, la Fondation Macif et Réunica.

2.3 Évaluer les dispositifs SLIME

Le présent rapport d'activité est le fruit d'un travail de compilation et d'analyse de données fournies par les collectivités au CLER. Il donne les résultats quantitatifs de leurs actions.
Pour aller plus loin, le CLER souhaite proposer aux collectivités un outil d'autoévaluation de leur SLIME sur le process afin de les aider à prendre du recul sur leurs pratiques et les moyens alloués et les inciter à les ajuster pour atteindre leurs objectifs quantitatifs et qualitatifs. Pour cela, le CLER aura besoin d'être accompagné par un expert de l'évaluation.
Par ailleurs, un outil d'évaluation de l'impact sera les ménages, proposé par la Fondation Schneider Electric, mise en œuvre par Kimso et expérimentée par 3 structures de terrain (Geres, Soleni et Croix-Rouge Insertion Logiscité) sera mis à disposition des collectivités SLIME dès que finalisé.

3. Déployer le SLIME auprès d'autres collectivités

3.1 Mise en ligne d'un guide de démarrage

Le CLER intervient dans de nombreux événements pour faire connaitre le SLIME (Assises de l'énergie, Colloque CEE de l'ADEME, Webinaires, Groupes de travail d'Amorce…).
Les collectivités s'intéressant au programme SLIME sont toujours plus nombreuses. Pour faciliter la transmission d'information, capitaliser sur l'existant, évaluer les dispositifs existants, le CLER a mis en ligne, avec le soutien de l'ADEME, en septembre 2016 un **guide de démarrage** (ou vademecum) en format papier et sur Internet. Il centralise des retours d'expériences, une boite à outils téléchargeables et la méthodologie SLIME pas à pas.

3.2 Formation « s'approprier le SLIME »

Le CLER anime une journée de travail à destination des collectivités et leurs partenaires opérationnels pour les aider à construire leur dispositif local. La journée s'articule autour de temps de travail collectifs, individuels et de retours d'expériences. Elle est proposée deux fois par an : juin et novembre.

En 2017, ces temps de formation auront lieu les mercredi 28 juin et mardi 7 novembre.

4. Faciliter la valorisation des CEE

Le SLIME est devenu, au 13 janvier 2016, le 1er programme éligible aux Certificats d'économies d'énergie précarité énergétique. L'arrêté couvre la période 2016-2017 pour un volume maximum de 1,5 TWh cumac.

4.1 Ce qui change avec le nouvel arrêté

La valorisation des dépenses des collectivités est augmentée : 8€ (contre 15€ précédemment) produisent 1 MWhcumac.
A présent, tous les petits équipements d'économie d'énergie installés chez les ménages (qu'ils soient visés par une fiche standardisée ou non) sont valorisables via le SLIME. Cela facilitera leur valorisation par les collectivités qui peinaient à utiliser le circuit dédié (opération standardisée) pour des petites sommes.

4.2 Sécuriser les recettes

Le CLER a finalisé début 2016 des négociations avec des structures collectives et des fournisseurs d'énergie pour garantir un prix de vente des CEE-PE aux collectivités pilotes, par la signature d'un contrat type négocié en amont. Le cofinancement par la vente des CEE couvre 50 à 55% des dépenses de la collectivité, via un partenariat avec CTR OFEE.

4.3 Préparer la quatrième période

À part la déclaration de la Ministre de l'Environnement d'une obligation de 400 TWhcumac CEE Précarité énergétique, le décret n'étant pas paru, le CLER, comme tous les acteurs concernés par les CEE PE, n'a pas de visibilité sur le volume pour la 4ème période (2018-2020) et donc le possible cofinancement que cela peut représenter.